



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce qu'il fallait retenir du Conseil Municipal du 12 juillet 2025

Budget supplémentaire au service des Nîmois, requalification de la route d'Alès, Soutien exceptionnel de la Ville au Nîmes Olympique, Mise en place des nouvelles compétences de la Ville en matière d'accueil du jeune enfant, concession pour des centrales photovoltaïques au Centre Technique Municipal Grézan... Ce qu'il fallait retenir du Conseil municipal.

Budget supplémentaire 2025 : au service des Nîmois et du développement de la Ville.

Comme chaque année, la Ville procède à un budget supplémentaire (BS), outil d'ajustement du budget primitif voté en début d'exercice. Il permet d'intégrer les résultats de l'année 2024 et d'ajuster les crédits en fonction des besoins réels.

Le BS 2025, voté à l'équilibre conformément aux règles en vigueur, s'élève à 56,3 M€ en investissement et 13,1 M€ en fonctionnement. Il reflète notamment la reprise des excédents, les reports de crédits et l'actualisation des dépenses et recettes nécessaires à la bonne gestion des finances communales.

Il s'agit d'un BS ambitieux avec de nombreux efforts en termes d'investissements. Alors que le centre des Congrès se termine, les travaux du parc Jacques Chirac commencent. En parallèle, de nombreux chantiers d'aménagements urbains fleurissent en ville, avec notamment ceux tout autour des halles de Nîmes, pour accueillir les galeries Lafayette à l'automne. D'ailleurs, ce budget supplémentaire fournira un effort substantiel en matière de voirie dans l'ensemble du territoire communal.

Requalification de la route d'Alès : un projet pour une entrée de ville plus sûre et plus fluide

La Ville de Nîmes poursuit l'aménagement de la route d'Alès (RD926) avec un nouveau chantier entre le giratoire du Chemin de la Cigale et celui du Chemin de Tire-Cul. Objectif : sécuriser la circulation, améliorer le confort des piétons et cyclistes, et moderniser les infrastructures. Ce projet prévoit notamment des trottoirs élargis, une piste cyclable, des quais de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une rénovation complète de la chaussée.

Pour cette opération, la Ville souhaite établir un contrat territorial avec le Conseil Départemental du Gard, propriétaire de la route. Ce partenariat permettra de définir les

conditions de réalisation et d'entretien, et de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 500 000 € pour ce tronçon.

Soutien exceptionnel de la Ville au Nîmes Olympique

Très attachée à ce club emblématique et consciente de son rôle social et de son impact pour l'image du territoire, la Ville de Nîmes accorde une subvention exceptionnelle de 1,2 million d'euros pour la saison 2025-2026, dont 600 000 € seront versés en 2025 en complément de l'aide déjà attribuée.

Cet engagement majeur et exceptionnel démontre toute l'ambition de la Ville de Nîmes pour que le Nîmes Olympique puisse assurer la continuité et la qualité du projet sportif, pour l'ensemble de la filière de formation et des équipes en compétition. Le versement est soumis à la validation du dossier financier par la DNCG (Direction nationale du contrôle de gestion) et au maintien d'une équipe en Nationale 2.

L'utilisation de ces fonds sera strictement encadrée. Ils devront être exclusivement affectés à trois priorités : gestion des infrastructures (comme le stade des Antonins et le complexe de la Bastide), le maintien d'un haut niveau de formation pour les jeunes joueurs, la pérennité et la compétitivité de l'ensemble des équipes. Une convention entre la Ville et le club cadre précisément ces engagements.

Mise en place des nouvelles compétences de la Ville en matière d'accueil du jeune enfant

Depuis le 1er janvier 2025, la Ville de Nîmes est officiellement autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, conformément à la loi du 18 décembre 2023. Cela implique quatre nouvelles missions : recenser les besoins, informer les familles, planifier le développement de l'offre et garantir la qualité des structures.

Pour répondre à ces obligations, la Ville adopte un schéma pluriannuel 2025-2032, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur (CAF, Département, structures d'accueil, familles). Ce document fixe les grandes orientations pour améliorer et développer l'accueil des enfants de moins de 3 ans à Nîmes.

Désormais, le Conseil municipal devra désormais donner son avis sur tout projet de création ou d'évolution d'un établissement d'accueil, en cohérence avec ce schéma.

Un suivi financier sera assuré et des demandes de compensation pourront être formulées auprès de l'État et de la CAF en cas de charges nouvelles.

Concession pour des centrales photovoltaïques au Centre Technique Municipal Grézan

La Ville de Nîmes, engagée dans la transition énergétique, a lancé une concession pour la conception, construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site du Centre Technique Municipal de Grézan. Le projet comprend 12 100 m² de panneaux installés en ombrières de parking, box de stockage et parc au sol, permettant une autoconsommation qui couvrira 30 % des besoins énergétiques du site.

La concession, d'une durée de 21 ans, confie à un opérateur privé le financement, la construction et la gestion de l'installation. À l'issue du contrat, la propriété de la centrale sera transférée à la Ville, avec une performance résiduelle estimée à 85 %.

Le délégataire financera intégralement le projet sans contribution financière de la Ville, percevant ses revenus uniquement via l'exploitation. La redevance annuelle versée à la Ville s'élève à 10 000 € pour la tranche ferme, soit 210 000 € sur 21 ans, avec une tranche

Samedi 12 juillet 2025

optionnelle supplémentaire. Le bénéfice engendré grâce à l'autoconsommation permettra d'assurer 30% de la consommation du Centre Technique Municipal.

Contacts Presse

Amélie Bozio
Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux
Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56
isabelle.lecaux@ville-nimes.fr